Shala Gent, BKD-MBA

Von: Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS
Gesendet: Donnerstag, 20. August 2026 11:39
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 1 pour sec2)

*Destinataires :*
- *directions des gymnases, écoles de maturité professionnelle, écoles de culture générale et écoles de commerce*
- *secrétariats des écoles du degré secondaire II*
- *directions des écoles professionnelles*
- *Section des écoles moyennes (RKU, DKR, TKO, VQU, GSH, RKL)*
- *Section des écoles professionnelles (ALE, RSC, MAM, JGL)*
- *Unité Applications informatiques (CME, RAH, FUR)*

**********

Chères directrices, chers directeurs des écoles du degré secondaire II,
Mesdames, Messieurs,

La première série d'inscriptions s'est déroulée sans problèmes majeurs. Environ 9750 inscriptions ont été traitées dans Jaxforms. Un grand merci pour votre coopération !

Comme annoncé en avril dernier, nous n'avons pris en compte aucune nouvelle demande d'amélioration pour la phase de développement de cette année, étant donné qu'il reste encore de nombreux points en suspens des années précédentes, dont le traitement a dû être reporté en raison d'autres priorités. Après réflexion, nous avons donc décidé de concentrer nos efforts cette année sur la stabilisation du système existant.

**Informations pour les parents**
Concernant la procédure d'évaluation : à partir du 12 octobre 2026 (après les vacances d'automne), les parents des élèves de 10H et de 11H des écoles publiques pourront inscrire leurs enfants en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières suivantes : gymnase (filières monolingue et bilingue ; élèves de 10H uniquement filière bilingue), école de maturité professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle (3i) et école de commerce avec maturité professionnelle (3+1). Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières en même temps. Le délai d'inscription est fixé au 1er décembre 2026. Une inscription tardive à la procédure d'évaluation n'est possible que dans des cas exceptionnels. Ainsi, les élèves sont encouragés à s'inscrire à la procédure d'évaluation pour toutes les filières qui les intéressent, p. ex. également pour une maturité professionnelle s'ils ne disposent pas encore d'un contrat d'apprentissage. Pour une inscription à une formation CFC à plein temps dans les domaines techniques et du santé-social, les élèves doivent s'adresser directement à l'école concernée. La qualification est disponible via l'application d'inscription seulement pour la maturité professionnelle accompagnant la formation CFC à plein temps.
Les directions d'école du degré secondaire I seront informées par les inspections scolaires.

Concernant les examens d'admission : les élèves qui ne se sont pas inscrits à la procédure d'évaluation pourront s'inscrire directement aux examens d'admission entre le 2 décembre 2026 et le 15 février 2027, et les élèves qui se sont inscrits à la procédure d'évaluation pourront le faire entre le 1er et le 15 février 2027. Les inscriptions effectuées dans le système seront valides ; plus aucun document papier ne sera envoyé. Là aussi, les élèves qui n'ont pas encore de contrat d'apprentissage mais qui, dans le cas où ils trouveraient une place, seraient intéressés à faire la maturité professionnelle doivent déjà s'inscrire à l'examen d'admission pour la MP 1. (Dans des

cas exceptionnels, les écoles qui organisent les examens peuvent permettre une inscription tardive - nous vous prions cependant de ne pas communiquer cette information à l'extérieur). Tous les élèves ne dépassant pas l'âge limite en vigueur peuvent s'inscrire à l'examen d'admission, c'est-à-dire aussi les élèves issus d'une solution transitoire ou d'une école privée.

Davantage d'informations ainsi que le lien vers l'inscription seront publiés sur la page Internet www.be.ch/inscriptionsec2.

**Système d'administration Jaxform**
Les écoles qui disposent déjà d'un accès à ce système peuvent continuer à utiliser le même compte. Les écoles qui n'ont pas encore d'accès peuvent s'adresser à l'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch).

**Assistance**
Il est toujours prévu que le service d'assistance se fonde sur un modèle à deux niveaux. En premier lieu, les parents ou les élèves s'adressent aux écoles : pour les élèves du degré secondaire I, à la direction d'école et, pour les élèves s'inscrivant directement aux examens d'admission, à l'école du degré secondaire II compétente. Si elles ont besoin d'aide, les écoles peuvent ensuite contacter le service d'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch). Celui-ci est disponible du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le vendredi matin de 9 h à 12 h.

De plus amples informations vous seront transmises en temps utile. Le guide est mis à jour en continu et publié sur Gitbook. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Avec mes salutations les meilleures,

**Vanessa Queaires**, Sachbearbeiterin

**Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern**, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Abteilung Mittelschulen
Kasernenstrasse 27, 3013 Bern
+41 31 633 87 79, ams.mba@be.ch, www.be.ch/mittelschulen
Facebook Bildung, Instagram Bildung

Support Anmeldung Sekundarstufe II
Telefon +41 31 636 68 00 (Montag bis Freitag 09:00 - 12:00 Uhr und Montag bis Donnerstag 14:00 - 16:00 Uhr),
anmeldungsek2@be.ch

*Mittwochnachmittag und freitags abwesend*